



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 27 novembre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 21	Conseiller(s) absent(s) : 3
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 2	Votants : 23	

Date de la convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à vingt heures et six minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

**Étaient présents** : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - BOURDEILLE Christian - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Étaient absents avec pouvoirs** : Thierry DIGUET à Isabelle LENOIR, Mylène ROUSSEL à Jean-Paul GARCIA ROBIN

**Était absent sans pouvoir** : Viviane DANSOU

### **DÉLIBÉRATION N° 02024\_83 : Création d'un emploi non permanent au titre d'une activité accessoire**

**Entendu** l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel relatif à la création d'un emploi non permanent au titre d'une activité accessoire afin de s'assurer une expertise en matière financière et comptable ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L121-1 à L125-3 ;

**Vu** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique ;

**Vu** le décret 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;

**Considérant** la nécessité de disposer temporairement d'une expertise en matière de finances et de comptabilité afin d'accompagner les services de la commune dans ces domaines ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide** de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au 31 mars 2025, un poste non permanent au titre d'une activité accessoire sur le grade d'attaché principal pour la mission d'accompagnement des services en matière budgétaire et comptable à raison de 20 heures mensuelles ;

**Fixe** la rémunération de l'agent recruté au titre de l'activité accessoire à 980 euros brut mensuelle pour l'exercice des fonctions visées ci-dessus ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents ;

**Dit** que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget communal.

**Fait et délibéré en séance, le 27 novembre 2024**

Le secrétaire de séance  
Nathalie SPRUTTA-BOURGES



Le Maire  
Jean-Paul GARCIA ROBIN